

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 08 JANVIER 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

MEMBRES  
REPRESENTES : **5**

MEMBRES  
ABSENTS : **2**

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
**02 JANVIER 2025**

DELIBERATION  
**2026-19**

**OBJET :**  
**APPROBATION DE LA  
CONVENTION VISANT A  
ETABLIR UN  
PARTENARIAT ENTRE LA  
COMMUNE DE GARDANNE  
ET LA SOCIETE CONSEIL  
FORMATION  
MEDITERRANEE**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS  
Corinne D'ONORIO DI MEO donne procuration à Antonio MUJICA  
Kamel BELARBI donne procuration à Alain GIUSTI

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

**Étaient absents et non représentés lors de la séance :**

Monsieur Bruno PRIOURET  
Madame Fouzia BOUKERCHE

**Secrétaire de Séance :**  
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Vu** le projet de convention visant à établir un partenariat entre la Ville de Gardanne et la société CONSEIL FORMATION MEDITERRANEE ci-annexé,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société CONSEIL FORMATION MEDITERRANEE (CMF) s'est rapprochée de la commune afin de pouvoir proposer une formation pratique et théorique en peinture métallique et nice looking sur la commune de GARDANNE.

A ce titre la société a sollicité la mise à disposition à titre gracieux de locaux à la maison de la formation « la Passerelle » 7 avenue des Anémones - 13120 GARDANNE, établissement municipal adapté pour l'accueil de formations tout au long de l'année, pour la partie théorique. En contrepartie la société propose d'organiser à ses frais des sessions de formation pratique sur la commune, dites de « nice looking », sur des locaux municipaux ou lieux extérieurs, qui seront sélectionnés en collaboration avec les services de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée, d'une durée d'un an à compter de sa signature.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1 :

D'approuver les termes du projet de convention ci-annexé visant à établir un partenariat entre la commune de Gardanne et la société CONSEIL FORMATION MEDITERRANEE.

#### Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-annexé visant à établir un partenariat entre la commune de Gardanne et la société CONSEIL FORMATION MEDITERRANEE et ses éventuels avenants à intervenir.

#### Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'UNANIMITE des suffrages  
exprimés

Le Maire,  
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,  
Vincent BOUTEILLE